

Publics visés :

Entreprises privées, Collectivités, EPIC^(*) et EPA^() :**

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

Pré-requis :

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Objectifs :

- Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.
- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Connaître les règles d'utilisation des échafaudages de pied
- Connaître la vérification journalière des échafaudages de pied

Contenu :

- Les enjeux de la prévention et les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : ½ journée en présentiel

Effectif d'une session : 3 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.